

## ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021

### **AVIS PUBLIC AUX PROPRIÉTAIRES D'UN IMMEUBLE ET AUX OCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE**

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné **aux propriétaires d'un immeuble et aux occupants d'un établissement d'entreprise** que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. Avoir 18 ans le 7 novembre 2021;
2. Être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et, à cette date, ne pas avoir été privé de vos droits électoraux;
3. Ne pas avoir le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée;
4. Être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, depuis au moins 12 mois, le 1<sup>er</sup> septembre 2021;
5. Avoir transmis le document approprié à l'adresse mentionnée ci-dessous, **au plus tard le 23 octobre 2021** :
  - Si vous êtes propriétaire unique d'un immeuble ou l'occupant unique d'un établissement d'entreprise, une demande d'inscription.
  - Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupants d'un établissement d'entreprise, une procuration désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste.

Vous pouvez obtenir les formulaires requis en communiquant avec la présidente d'élection.

**Les demandes d'inscription et les procurations prennent effet au moment de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.**

6. Vous pourrez voter par correspondance si, entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
  - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
  - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
  - présentez des symptômes de COVID-19;
  - avez été en contact avec un cas soupçonné ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
  - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande écrite ou verbale, en communiquant avec la présidente d'élection, au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.

#### **Coordonnées de la présidente d'élection :**

Hôtel de ville de Saint-Hyacinthe  
700, avenue de l'Hôtel-de-Ville  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5B2  
Tél. : 450 778-8317

Donné à Saint-Hyacinthe, le 8 septembre 2021

LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Isabelle Leroux', with a large circular flourish at the end.

Me Isabelle Leroux